

Conditions de Garantie BonO

Maritech SA -- Conditions contractuelles

Informations du document

Version :	2.1 -- Juin 2026
Langue :	Francais
Confidentialite :	Usage interne et partenaires certifies

Etendue de la garantie

Garantie standard (incluse) :

- 2 ans sur les pieces mecaniques et hydrauliques
- 5 ans sur les composants electroniques avec contrat de maintenance
- Remplacement ou reparation sans frais en cas de defaut de fabrication

Conditions de maintien de la garantie :

- Maintenance annuelle effectuee par un technicien certifie BonO
- Utilisation des filtres et pieces d'origine Maritech uniquement
- Installation conforme au guide d'installation BonO
- Pression d'eau dans les limites specifiees (voir fiche technique)

Exclusions de garantie

- Dommages causes par une utilisation incorrecte ou negligence
- Dommages dus a des catastrophes naturelles, surtensions electriques
- Utilisation de pieces non d'origine
- Modifications non autorisees de l'appareil
- Dommages causes par une eau non conforme (pH < 6 ou > 9)

Procedure SAV

1. Contacter le service client : +32 2 000 00 00 ou contact@bono.be
2. Fournir le numero de serie (etiquette sur l'appareil)
3. Decrire le probleme et fournir photos si possible
4. Un technicien intervient sous 48h ouvrables en Belgique